

Zeitschrift: Schweizerische Geometer-Zeitung = Revue suisse des géomètres
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 14 (1916)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : extrait du procès verbal de la séance du comité des 19 et 20 février 1916 à Zurich

Autor: Albrecht, E.J.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Der Vorstand einigt sich über folgende grundsätzliche Punkte:

1. Die Kostenberechnung einer Akkordvermessung erfolgt nach Instruktions- und Massstabgebiet, durch Ermittlung eines Hektaren-, Parzellen- und Gebäudepreises. Im Hektarenpreis sollen berücksichtigt werden die Neigung, Parzellierung, Ueberbauung, Zugänglichkeit und Kulturart des betreffenden Gebietes.

2. Als Regiearbeiten werden ausgedient: 1. Vermarkung. 2. Polygonierung (Absteckung und Steinsatz). 3. Verifikation (Mitwirkung seitens des Geometers). 4. Nachführung (Veränderungen, welche während der Vermessung entstehen). 5. Planauflage. 6. Besondere Inanspruchnahme (Sitzungen, Auskunftserteilung etc.).

5. *Vortragskurs der Sektion Zürich-Schaffhausen.* Der Sektion wird an die Kosten des Kurses ein Beitrag von 250 Fr. ausgerichtet.

6. *Delegiertenversammlung.* Dieselbe wird festgesetzt auf Sonntag den 21. Mai a. c. in Baden. Eine allfällige Hauptversammlung wird auf den 25. Juni festgesetzt.

Bern, 26. Februar 1916.

Der Sekretär des S. G.-V.: *E. J. Albrecht.*

Société suisse des géomètres.

Extrait du procès verbal de la séance du comité des 19 et 20 février 1916 à Zurich.

1^o *Mutations.* Nous saluons comme nouveaux membres Messieurs:

1^o Bangerter Hans, Seedorf près Aarberg.

2^o Bonnaz Marc, Lausanne.

3^o Crausaz Pascal, Fribourg.

4^o Hess Eugène, chef du „Rheinkatasterbureau“, Buchs.

5^o Juillerat Aristide, Porrentruy.

6^o Mehlem François, Territet.

7^o Schwyzer Louis, Zurich.

8^o Wyss Théophile, Maikirch.

9^o Zoss Ernest, Köniz (Berne).

La démission de M. Eugène Capt, géomètre officiel à Cully, est acceptée.

2^o *Journal*. Le titre de notre organe sera désormais également imprimé en français.

3^o *Commentaire de l'instruction sur les mensurations*. Une proposition de faire imprimer une telle brochure ne peut être acceptée, pour raison financière.

4^o *Taxations*. Le collègue Werffeli, Zurich, a, en se basant sur la conférence qu'il avait faite à la section Zurich-Schaffhouse, développé au comité sa proposition concernant les taxations. Le comité est d'accord avec les points suivants :

1^o Le prix de revient d'une mensuration faite à forfait, est calculé pour chaque région et chaque échelle en établissant un prix par hectare, par parcelle et par bâtiment. Il est compris, dans le prix par hectare, l'inclinaison du terrain, le morcellement, les agglomérations, l'accessibilité, ainsi que les cultures des différentes régions.

2^o Les travaux prévus à faire en régie sont les suivants :
1^o Abornement. 2^o Polygonométrie (piquetage et repérage).
3^o Vérification (géomètre accompagnant le vérificateur). 4^o Mise au courant (mutations survenant pendant le cours des travaux).
5^o Dépôt des plans. 6^o Dérangements spéciaux (séances, renseignements divers, etc.).

5^o *Cours conférences de la section Zurich-Schaffhouse*. Il est alloué à cette section, pour les frais de ce cours, une subvention de fr. 250. —.

6^o *Assemblée des délégués*. Celle-ci est fixée au dimanche 21 mai prochain à Baden. L'assemblée générale est, si elle a lieu, fixée au 25 juin prochain.

Berne, 26 février 1916.

Le secrétaire de la S. S. G. :
(signé) E. J. Albrecht.

Assemblée ordinaire des géomètres fribourgeois.

Le 19 février 1916 la section fribourgeoise de la Société centrale des géomètres suisses a tenu sa réunion à Fribourg, sous la direction de son président, M. Ls. Gendre. Les membres présents étaient au nombre de onze.

Le protocole de la dernière assemblée, les comptes pour